

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 11 mai 2021, à 19h30  
à la Salle communale**

**Présents**

M. VERARDI Tiziano, Président  
M. POTVIN Thierry, Vice-Président  
M. PFEIFFER Pablo, Secrétaire  
M. BETTO Frédéric  
Mme BOYE Jenny  
M. CRÉTARD Pascal  
M. FERRILLO Maximilien  
M. KENDE Michael  
Mme MALHERBE Sylvie  
Mme MOTA Rose Marie  
Mme MÉGROZ Valérie  
Mme MORGANELLA Cecilia  
Mme NOLL Dorothea  
M. PESENTI Sébastien  
Mme TAHERI Odile

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint  
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint

**Administration**

Mme ROSET Martine, co-Secrétaire générale  
Mme TONINATO Danielle, co-Secrétaire générale  
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
  - Changement de nom de la commission cohésion sociale
  - Changement de titulaire à la commission ad hoc « ferme »
  - Date des conseils municipaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 (14 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre)
3. Communications du Maire
  - Lecture d'un courrier concernant le Bracasset
  - Autorisations de construire
4. Rapport des commissions
5. Rapport sur la motion 4/2020 pour l'élaboration d'un règlement communal qui édicte les aspects financiers détaillés lors des demandes de crédits
6. Vote sur la délibération 2/2021 relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020
7. Vote sur la délibération 3/2021 relative à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai 2022
8. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

M. Tiziano VERARDI, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal à 19h30 précises. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée. Au moment de l'appel, M. Pablo PFEIFFER n'est pas encore arrivé. En conséquence, le Conseil municipal siège avec 14 membres sur 15 (et au complet après l'arrivée de M. PFEIFFER).

Sans plus attendre, M. VERARDI entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021**

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

Constatant l'absence de commentaires, M. Tiziano VERARDI soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président n'exerce pas son droit de vote) :

**Par 11 oui, aucun non et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2021.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal****2.1. Changement de nom de la commission cohésion sociale**

La première communication du bureau concerne le changement d'appellation de la commission Cohésion sociale et Culture/Informations-Communications. Des suites de la décision de ladite commission lors de sa dernière séance, la commission est renommée « Commission Cohésion sociale et Culture ».

**Mme Dorothea NOLL**

Souhaite avoir l'argumentaire qui a motivé cette décision.

**M. Maximilien FERRILLO**

Informe que le chapitre des informations et de la communication n'est jamais traité au sein de la commission, puisque géré directement par la Mairie ou par d'autres commissions. Les commissaires ont donc souhaité abandonner cette appellation.

---

---

**2.2. Changement de titulaire à la commission ad hoc « ferme »**

Le Conseil Municipal est informé d'un changement de titulaire au sein de la commission ad hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin. En effet, **M. Frédéric BETTO** remplace dès à présent **Mme Rose Marie MOTA**, et reprend donc le titre de vice-président de la commission.

**2.3. Date des conseils municipaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2021**

Le bureau annonce les dates des séances du Conseil municipal du second semestre 2021 : 14 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre. Ces dates figurent dans la convocation au Conseil municipal.

**2.4. Participation des procès-verbaliste Mmes Karina Manrique et Noémie Pralat**

Le bureau a été interpellé par certains conseillers municipaux concernant les procès-verbalistes Mmes Karina MANRIQUE et Noémie PRALAT. Mme Karina MANRIQUE est affiliée à un groupe politique et Mme Noémie PRALAT est la fille d'une conseillère municipale. Les conseillers municipaux se sont demandé s'il y avait un problème de compatibilité.

Après vérification auprès du Secrétariat général, et au sens de la loi, les procès-verbalistes ne sont pas élues par le peuple (art. 142 LAC) et la réponse est donc négative. De plus, leur contrat d'auxiliaires externes stipule que « Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez faire preuve de la confidentialité la plus absolue en ce qui concerne les séances auxquelles vous assisterez et que cette obligation subsiste même après la fin éventuelle de votre collaboration. ».

La question est considérée close.

**2.5. Questions du public**

A partir de la présente séance du Conseil municipal, les questions du public ne figureront plus dans le procès-verbal. En effet, le règlement communal n'édicte aucune obligation d'inscrire au protocole les questions du public.

**2.6. Retour des séances de commission à la salle du Conseil municipal**

Dès lundi 17 mai, les séances de commission auront lieu à la salle du Conseil municipal. D'une part, cela est dû au fait que la chapelle est de nouveau utilisée pour divers spectacles et manifestations. D'autre part, la situation permet un respect des mesures sanitaires même au sein de la salle du Conseil municipal. Le port du masque reste toutefois obligatoire. Les présidents de commission sont chargés de bien notifier les commissaires du changement de salle.

**3. Communications du Maire****3.1. Lecture d'un courrier concernant « Bracasset »**

*(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

*(Il est alors 19h36, arrivée de M. Pablo PFEIFFER)*

M. Ricardo MUÑOZ informe de la réception d'un courrier, daté du 27 avril, dont l'expéditeur est l'étude d'avocats *100 Rue du Rhône Avocats*. L'étude d'avocats a été mandatée par M. François GRIN, SUVA, Sonic Investment Management SA et Maison du Léman SA. Le Maire donne lecture du courrier, dont le texte est reproduit ci-après dans son intégralité :

---

---

« Genève, le 27 avril 2021

Développement du lieu-dit « Bracasset » - Modification de zones (PL 12355) – Parcelles 902, 920, 923 et 555 de Collex-Bossy

Monsieur le Maire,

A titre liminaire, nous vous informons avoir été mandatés par l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées par le projet visé sous rubrique. Election de domicile est faite en notre Etude (cf. procurations ci-jointes).

Nous faisons, en particulier, suite à l'échange de correspondance que vous avez eu avec nos mandats en date des 11 et 26 novembre 2020.

Comme vous le savez, la procédure de modification de zone (PL12355) est actuellement bloquée suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2020 révoquant le préavis favorable du 19 février 2018 et plus généralement en raison de la volonté des autorités communales de -semble-t-il- retirer purement et simplement ce projet, dont elle était pourtant l'initiatrice.

Bien que la validité de la révocation du préavis deux ans après la fin de l'enquête publique du PL12355 et la possibilité de retirer un projet de loi à un stade où cela ne relève plus de la compétence communale nous paraissent contestables, il n'est pas lieu de s'étendre à ce sujet.

En effet, si la procédure de modification de zones devait finalement ne pas aboutir en raison du préavis défavorable de la commune et/ou du retrait du projet par cette dernière, nos mandants seraient, en tout état de cause, pleinement légitimés à faire valoir une violation du principe de la bonne foi et réclamer le remboursement des montants – importants – qu'ils ont dû avancer (lesquels se montent à CHF 1'310'465.20 TTC, conformément aux justificatifs joints à leur courrier du 11 novembre 2020), en se basant sur les assurances données par la commune quant à sa volonté de développer le secteur et de soutenir le projet.

A ce sujet, il sied de rappeler que la commune était l'instigatrice de ce développement, qu'elle a initié les discussions avec les propriétaires, puis mené et coordonné la procédure de modification de zones et qu'elle n'a eu cesse de réitérer son soutien au projet au cours des différentes étapes (et notamment par votre intermédiaire lors de vos auditions, fin 2019 – début 2020, par-devant la Commission d'aménagement du Grand Conseil).

Ce n'est ainsi nullement le fait que le PL 12355 n'ait pas (encore) été promulgué par le Grand Conseil qui est en cause, mais bien plutôt **l'attitude contradictoire de la commune et la violation de ses promesses quant à son soutien au développement du secteur, ce d'autant plus qu'elle en était l'initiatrice.**

Nos mandats ne peuvent que regretter ce changement de position – aussi soudain qu'abrupt -, vu les efforts consentis par tous les intervenants depuis 2012. Ils demeurent ainsi ouverts au dialogue et prêts à collaborer avec votre administration afin de rechercher des solutions permettant de faire avancer le projet.

Ils osent espérer qu'il ne s'agit pas d'une remise en question fondamentale du développement du secteur, mais bien plutôt de la contestation de certains points de détail qui pourront être traités dans le cadre de la procédure du plan localisé de quartier, sans impacter le processus de modification de zones.

---

---

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir nous faire part de la détermination de votre commune au sujet de ce qui précède et nous tenons volontiers à votre disposition pour en discuter plus amplement. La tenue d'une séance pourrait également être envisagée si vous l'estimez opportun.

Tous droits réservés au surplus.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée,

Romaine Zürcher, avocate, juge assesseure au Tribunal administratif de première instance

Philippe Cottier, avocat Bâtonnier »

**M. Ricardo MUÑOZ** commente que la commune a contracté une assurance de protection juridique, qui a été alertée de cette interpellation. L'objectif est de déterminer de quelle manière elle pourrait entrer en matière sur le sujet. Si la protection juridique ne pouvait être déployée, M. le Maire suggère que la réponse de la commune soit encadrée par un conseiller juridique, pour éviter que toute formulation placée dans le courrier de réponse ne soit sujette à mauvaise interprétation de l'étude d'avocats représentant les propriétaires de ces parcelles.

**Mme Rose Marie MOTA**

Demande si le montant avancé par les propriétaires des parcelles et mentionné dans le courrier a déjà été engagé pour l'édification ou s'il s'agit de dommages et intérêts.

**M. Ricardo MUÑOZ**

Répond que les propriétaires des parcelles avaient déjà mentionné ce montant, et joint un justificatif à leur courrier daté du 11 novembre 2020, sous leur propre responsabilité. Le 26 novembre 2020, la commune avait répondu en expliquant que, lors de sa séance du Conseil municipal de septembre 2020, la commune avait formulé un préavis négatif mais qu'elle n'a pas l'autorité de modifier une zone, puisque les modifications de zones relèvent du Grand Conseil. Les requérants devaient donc s'adresser à l'organe prenant la décision formelle. Le canton a le libre arbitre de suivre ou d'aller à l'encontre du préavis formulé par la commune.

**3.2. Etat des autorisations de construire**

*(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

Conformément à la procédure décidée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2021, le Maire demande si certains conseillers municipaux ont des questions sur le document qui fait état des autorisations de construire au 5 mai 2021.

**Mme Dorothea NOLL**

Mentionne la demande 311773/1 concernant la construction d'une piscine à Bossy, préavisée défavorablement par la commune, qui a argumenté que la DD se trouvait dans le périmètre du plan de site de Bossy à l'étude. La construction de la piscine a finalement été acceptée. Cela ouvre-t-il une porte aux habitants de Bossy qui souhaitent construire dans le périmètre du plan de site ?

**M. Ricardo MUÑOZ**

Répond que la commune a préavisé défavorablement la DD à première lecture. Toutefois, l'architecte a écrit à l'Office des autorisations de construire, argumentant qu'il était inadéquat que la commune préavisé défavorablement un projet en fonction d'un potentiel plan de site, qui n'est pas encore en instruction.

---

---

Il considérait que la détermination de la commune était abusive, puisque le dossier est privé et est de surcroît dans la zone Nord de Bossy (non-noble) et invisible depuis quelconque axe routier. Lors du premier tour d’instruction, le Service des Monuments et Sites a préavisé favorablement le projet et la commune a donc pris la décision de suivre cette position, à condition qu’ « un état des lieux du chemin communal d’accès (en terre) à la parcelle des requérants soit effectué avant les travaux et à la fin de ceux-ci. », et cela dans le but de préserver l’état du cheminement communal.

**M. Michael KENDE**

Remarque que le tableau des demandes d’autorisation de construire fait état, dans ses trois premières lignes, du fait que la commune n’a pas été consultée. Or, deux projets sur trois ont été acceptés. Il demande plus de précisions.

**M. Ricardo MUÑOZ**

Répond que pour certaines autorisations de construire, la commune n’est pas consultée. Les préavis favorables et défavorable mentionnés ne relèvent donc pas de sa compétence.

**Mme Sylvie MALHERBE**

Comprend, à la lecture du tableau, qu’une nouvelle demande a été déposée concernant le bâtiment de l’Ancienne poste, au 110 Route de Vireloup.

**M. Ricardo MUÑOZ**

Indique qu’il s’agit d’une demande complémentaire, liée à l’escalier d’accès au studio et à la salle-de bain de l’appartement de trois pièces. L’escalier prévu initialement l’était en une seule volée, débordant du côté de la façade dans sa partie basse. Cela aurait pu être source d’accidents. La commune a donc fait modifier l’escalier, pour qu’il comporte deux volées de marches et ne dépasse pas du long de la façade. Ensuite, la salle de bain prévue par le premier architecte a été revisitée, parce qu’elle manquait d’attractivité et de confort. La commune a ajouté à cela le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment. En date du 5 mai 2021, le préavis favorable de la commune à sa propre demande n’a pas encore été enregistré au sein des services cantonaux, et ne figure donc pas sur le document.

**3.3. Buttes aménagées par des jeunes en dirtpark**

*(Intervention de M. Skander Chahlaoui, adjoint)*

**M. Skander CHAHLAOUI** communique en lien avec l’interpellation de **M. Sébastien PESENTI** du 20 avril 2021 relative aux buttes aménagées par des enfants sur le terrain jouxtant les cabanes de Bossy. Il s’avère que cette parcelle appartient à l’Etat de Genève. Ce sont donc les services cantonaux qui ont réparé la dégradation. Malheureusement, l’Etat de Genève a déposé une plainte, selon laquelle la commune a l’obligation de dénoncer les personnes responsables de la dégradation.

**M. Sébastien PESENTI**

Remercie l’adjoint pour les informations apportées. Il se dit interpellé par l’emploi du terme « dégradation » par l’Etat de Genève, puisque la construction, faite par des enfants, ne relevait que de buttes de terres et de troncs déplacés. Il informera les jeunes qui l’ont contacté, ainsi que leurs parents.

**M. Frédéric BETTO**

S’interroge sur la suite de la plainte. Il propose d’attendre qu’elle se classe sans suite.

**M. Skander CHAHLAOUI**

Répond que la plainte a été déposée auprès de la police et que la commune n’interviendra pas.

---

**M. Sébastien PESENTI**

S'enquiert de précisions concernant ce que l'Etat de Genève considère comme dégradation.

**M. Skander CHAHLAOUI**

Précise que des trous aménagés sur une parcelle privée sont considérés comme une dégradation.

**4. Rapport des commissions****4.1. Commission des infrastructures**

*(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)*

**4.1.1. Chaufferie communale**

Lors de sa séance du 14 avril 2021, la commission a reçu M. Christophe LACASTE du bureau Conti, qui a présenté le projet de chaufferie communale. Il avait été initialement prévu de raccorder trois bâtiments à la chaufferie communale. Après étude, le bâtiment de la Poste, qui se trouve loin des connecteurs a été retiré du projet de raccordement. C'est à ce propos que **M. Ricardo MUÑOZ** a présenté le projet de demande d'autorisation de construire pour l'installation de panneaux photovoltaïques alimentant le bâtiment de l'Ancienne poste.

**4.1.2. Carpendelière**

La commune s'est vu accorder les autorisations nécessaires à la pose des barrières au chemin de la Carpendelière. Ses équipes procéderont à la pose prochainement.

**4.1.3. Travaux à la route de Vireloup**

Le délai de recours sur la demande d'autorisation de construire concernant les travaux s'étendant du Stade jusqu'au giratoire, à la route de Vireloup, est écoulé. Les travaux pourront donc être menés.

**M. Bernard FRACHEBOUD**

Complète qu'en ce qui concerne le chemin piétonnier, les travaux avaient été agendés en juin. Etant donné que les travaux menés par les SIG se termineront en septembre, il n'est pas possible de débiter les travaux concernant le trottoir avant la fin de ceux-ci.

**4.2. Commission Cohésion sociale et Culture**

*(Rapport de Maximilien Ferrillo, président)*

Une séance a eu lieu le 26 avril 2021.

L'ordre du jour de la séance du 26 avril dernier portait sur quatre points.

**4.2.1. Questionnaire Seniors**

Un premier point était lié à l'entrée Cohésion sociale et plus particulièrement au questionnaire Seniors. M. CHAHLAOUI a présenté les conclusions en mettant en avant le net besoin des seniors de la mise en place d'une dynamique, ceux-ci souffrant d'un manque de moyens de communication dans tous les sens du terme. Pour répondre à ce besoin, un projet est à l'étude. A suivre.

**4.2.2. Aide humanitaire et au développement à l'étranger**

Un deuxième point, en lien avec l'entrée Cohésion sociale/ Aide humanitaire et au développement à l'étranger, pour lequel nous avons un budget de CHF 10'000.-, a été traité. Cinq projets ont été retenus, toutes les subventions ont été attribuées.

**4.2.3. Intitulé de la commission Cohésion sociale et Culture**

Un troisième point a été abordé en lien avec l'entrée Informations/Communications, qui a été en début de législature, accolée à l'intitulé de la commission Cohésion sociale et Culture.

---

Après débat, les membres de la commission ont demandé au magistrat en présence de bien vouloir rapporter au sein de l'Exécutif leur demande, soit : expliciter la pertinence de cet ajout alors que la commission ne traite pas davantage d'informations/communications qu'une autre commission. Si l'appellation ne fait référence qu'au journal communal, la commission ne souhaite pas que cette appellation soit maintenue.

#### **4.2.4. Programmation de la première saison culturelle 2021-2022 calquée sur l'année scolaire**

Un quatrième point a été traité en lien avec la programmation de la première saison 2021-2022 calquée sur l'année scolaire. Des choix ont été opérés, la programmation a été proposée, la Mairie prend le relais pour l'établissement des contacts avec les artistes et la finalisation de la mise en œuvre. En parallèle, la commission rappelle que les manifestations ont repris à la Chapelle.

Enfin, le président de la commission a le plaisir d'informer le Conseil municipal que la dernière séance de commission s'est déroulée dans une agréable atmosphère, sereine et respectueuse de chacune et chacun, qui a permis de traiter tous les points à l'ordre du jour.

#### **4.3. Commission sécurité**

*(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)*

Réunie le 30 mars 2021, la commission a traité des points suivants.

##### **4.3.1. Politique de stationnement**

Le premier point à l'ordre du jour avait trait au passage de certaines zones de stationnement en zones 4 heures. Des suites de cette décision de la part de la commission, **M. Skander CHAHLAOUI** a informé les commissaires qu'il rencontrerait la police municipale du Grand-Saconnex, qui interviendrait sur le territoire pour s'assurer du respect des durées de stationnement. Ce contrôle relève d'un groupement intercommunal, qui doit accepter la participation de Collex-Bossy.

Un budget est également en cours d'élaboration, pour assurer les coûts de remplacement des panneaux de signalisation.

##### **M. Sébastien PESENTI**

Se dit fortement opposé à la présence de la police du stationnement pour faire respecter les durées de stationnement de 4 heures. Selon lui, les personnes verbalisées seront des habitants de la commune, ce qui n'est pas souhaitable.

##### **M. Skander CHAHLAOUI**

Répond que la réflexion s'est construite durant plusieurs séances de commission. Les commissaires ont entendu que le village allait se développer et que la pression serait reportée sur les places de stationnement. Sans passer par des zones bleues ou un stationnement payant, la commission a souhaité que la population intègre les bons réflexes de stationnement. C'est pour cela qu'elle s'est concentrée sur quelques zones uniquement : parking du stade Marc Burdet, parking du centre communal, parking devant l'école ainsi que devant l'Auberge des Bois. Ces zones seront placées en zones 4 heures, les jours de semaine entre 8 heures et 17 heures. Cette politique de stationnement permettra d'éviter les voitures ventouse qui occupent le territoire communal, et qui sont dues aux restrictions d'autres communes plus proches du centre-ville.

##### **Mme Dorothea NOLL**

Relève qu'un parking souterrain doit se construire au centre de la commune. Ce parking pourrait être agrandi, pour proposer des places privées aux riverains des routes de Collex et Vireloup.

##### **M. Skander CHAHLAOUI**

Répond que la commission a décidé de ne pas attendre le moment de la construction d'un parking souterrain mais de préparer le terrain.

---



---

**4.3.2. Présence policière sur le territoire communal**

Lors de la rencontre entre M. Skander CHAHLAOUI et la police municipale du Grand-Saconnex, cette dernière a proposé d'offrir à la commune un mois gratuit de présence policière. Les commissaires se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce mois gratuit, pour observer comment réagirait la population et observer les avantages et les inconvénients d'une présence policière sur le territoire communal.

La commission a également émis le souhait que ce mois gratuit se déroule avant les vacances d'été. La proposition n'engage à rien. Si cette présence policière est saluée, la commune pourrait alors entrer en négociations avec le corps de police pour définir les horaires ainsi que les objectifs d'une présence policière.

**Mme Odile TAHERI**

Souhaite avoir une estimation du coût mensuel d'intervention de la police, en lien avec la surveillance générale.

**M. Skander CHAHLAOUI**

Peut se renseigner plus précisément. Il indique que le prix est le résultat d'une péréquation entre quatre communes d'un groupement intercommunal. Si les communes acceptent la participation de Collex-Bossy, il pourra dès lors entrer en négociations et préciser l'ordre de grandeur de la participation.

**4.3.3. Laiterie de Bossy**

La commission s'est également penchée sur le sujet de la Laiterie de Bossy, qui a été précisé par **M. Thierry POTVIN** lors de son rapport de commission.

**4.4. Commission ad hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy**

*(Rapport de M. Thierry Potvin, président)*

**4.4.1. Séance du 26 avril 2021**

Le 26 avril 2021, la commission a invité un historien du Service des monuments et sites, qui a présenté l'historique passionnant de la Laiterie de Bossy ainsi que du hameau bossiote. Sa présentation a notamment souligné l'état remarquable de conservation du bâtiment et a ouvert des portes sur l'importance de la place devant le bâtiment. Cela ajoute un argument en faveur du développement de la zone.

**4.4.2. Retour de la population**

Le 3 mai 2021, les commissaires se sont relayés pour proposer une visite guidée de la Laiterie à la population. Près de 25 personnes, toutes très intéressées par l'avenir du bâtiment, ont répondu présentes.

Simultanément, près de cinquante réponses au sondage concernant l'affectation du bâtiment ont été réceptionnées par la Mairie. La grande majorité des réponses étaient enthousiastes et certaines ont présenté de nouvelles idées, dont les commissaires débattront.

**4.5. Commission des finances**

*(Rapport de M. Michael Kende, président)*

La commission s'est réunie pour la première fois de l'année 2021 pour discuter des comptes 2020. Elle a été informée de l'excédent de près de CHF 600'000.-, qu'elle a considéré être un excellent résultat au vu des circonstances extraordinaires de l'exercice 2020. Du côté des charges de fonctionnement, ces dernières étaient moins élevées que prévues, puisqu'elles n'ont pas été dépensées dans leur intégralité pour des raisons sanitaires.

---

---

Du côté des revenus, basés principalement sur l'imposition des Collésiens et Bossiottes, les entrées ont été stables et il semblerait que le revenu de la population n'ait pas été modifié par la crise sanitaire. La commission des finances est soulagée des bons résultats présentés pour l'exercice 2020 et s'est donc prononcée favorablement à l'unanimité sur l'approbation des comptes 2020.

Finalement, la seconde partie de la séance a été consacrée au traitement de la motion 4/2020. Un rapport, qui sera présenté par **Mme Sylvie MALHERBE**, figure dans l'ordre du jour de la présente séance.

#### **4.6. Commission ad hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Réunie pour la première fois le 5 mai 2021, la commission a traité des points suivants :

##### **4.6.1. Point de situation**

La commission a d'abord été informée par un point de situation de M. Ricardo Muñoz. La commune a reçu fin mars les premiers préavis des services cantonaux, et certains ont demandé des compléments. Ces demandes ont été traitées et le dossier complet a été déposé fin avril. La commune attend le retour des préavis avec l'espoir de recevoir une autorisation de construire fin juin. Sans recours, l'autorisation de construire entrerait en force à la mi-août.

L'Exécutif évalue les appels d'offre partis sur le marché, avec la participation de 2 conseillers municipaux : M. BETTO et Mme NOLL. Les appels d'offres au-dessus de CHF 150'000.- sont envoyés sur une plateforme suisse de marchés publics. En dessous de CHF 150'000.-, les appels d'offres se font sur invitation. Pour les petits montants jusqu'à CHF 5'000.-, la commune procède de gré à gré, en sélectionnant quelques offres.

Le projet a pris un peu de retard par rapport à son planning initial, notamment car la durée d'instruction par les services de l'Etat est difficile à anticiper. La prochaine étape sera la présentation du plan financier consolidé au Conseil municipal.

La commission a été informée également que différentes associations professionnelles ont prévenu les communes des délais allongés et des prix en hausse des matières premières sur le marché de la construction.

##### **4.6.2. Rencontre de la famille Masset**

La commission a rencontré la famille MASSET, habitants-propriétaires de la forge. Ils ont présenté leur projet de création d'un dojo de tir à l'arc japonais sur la surface à bâtir de la forge. Le dojo pourrait être occupé pour d'autres pratiques : danse, yoga, musique, chant, maîtrise corporelle et maîtrise de la respiration.

La famille MASSET a souligné le potentiel de synergie très pertinent entre son projet et celui de la Ferme.

##### **4.6.3. Rencontre avec l'entreprise Voisins SA**

Finalement, la commune était censée recevoir l'entreprise Voisins SA, qui ne s'est pas présentée au rendez-vous.

#### **4.7. Commission des sports et manifestations**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Lors de sa séance du 10 mai 2021, la commission des sports et manifestations a traité des points suivants.

##### **4.7.1. Rencontre avec l'Association Course de l'Escalade**

La commission a reçu l'Association de la Course de l'Escalade, qui souhaite mettre en place deux parcours permanents, le premier pour les familles et le seconds pour les adultes. Le départ se ferait au Pont de Bossy. Des panneaux seront mis en place et une application complètera le tout. Cette application soulignera certains éléments du village de Collex-Bossy, que les commissaires voulaient mettre en avant. Le texte sera élaboré en collaboration avec la commission. Les coûts sont pris en charge par l'association sauf pour la pose des panneaux signalétiques.

---

---

#### **4.7.2. Diversification des sports au stade Marc Burdet**

Dans le cadre du projet de diversification des sports au stade Marc Burdet, la commission a reçu plusieurs associations afin qu'elles exposent leurs projets et leurs besoins : Association Geneva Skate, BMX Genève et Fédération genevoise de tir à l'arc. Le tir à l'arc a d'ores et déjà été écarté par rapport aux problèmes de sécurisation du site. La commission doit encore discuter des autres sports.

##### **Mme Sylvie MALHERBE**

Souhaite être informée de l'avancement du projet de terrains de beach-volley.

##### **M. Skander CHAHLAOU**

Informe la conseillère municipale de l'abandon du projet de terrains de beach-volley. En effet, pour que les quatre communes du groupement intercommunal Stade Marc Burdet poursuivent le financement de ce dernier, il faut développer des activités qui ne se trouvent pas dans les autres communes du groupement. Il s'avère qu'il existe des terrains de beach-volley au centre sportif de la Vigne Blanche.

##### **Mme Rose Marie MOTA**

Fait remarquer qu'une pétition a été lancée pour l'implantation d'un skate-park à Versoix. Elle demande si cette information a été prise en compte dans le projet de diversification des sports.

##### **M. Skander CHAHLAOU**

Précise que le Conseil Consultatif du groupement intercommunal Stade Marc Burdet, réunissant deux commissaires de chaque commission des Sports, s'est accordé pour que chaque commission réfléchisse de son côté à la diversification des sports. La commune de Versoix ne fait pas partie de ce groupement. Le projet du Geneva Skate Club a intéressé les commissaires collésiens. Si ce projet est retenu, il sera motivé devant le Conseil consultatif.

##### **Mme Odile TAHERI**

Nuance les propos tenus par l'Adjoint, qui lui semblent indiquer que la commission a pu débattre du projet de skate-park. Or, elle n'en a connu que la présentation et n'a pas encore eu le temps de débattre des projets de diversification des sports.

#### **4.7.3. Fête des Promotions**

Selon les directives du DIP, il n'est pas possible de mettre en place des manèges. Un spectacle et une initiation à la zumba ont donc été prévus. Les 8P auront une cérémonie plus officielle, en présence du Maire et ou d'un Adjoint, ainsi que de la directrice de l'école primaire. Cette cérémonie se clôturera par une séance photo.

#### **4.7.4. Fête Nationale**

La discussion sur le maintien de la fête a été abordée à nouveau. Après discussion de différentes variantes qui n'ont pas semblé optimales, la commission décide d'annuler la fête nationale à cause de l'incertitude des restrictions sanitaires, de la difficulté le cas échéant de mettre en place les mesures sanitaires demandées et du temps restreint pour organiser une célébration.

#### **4.8. Commission du Territoire**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Réunie le 3 mai 2021, la commission a discuté d'une communication de **Mme Cecilia MORGANELLA**, concernant les propositions et interrogations de la commissaire sur la manière de faire face à la décharge de type D. La taxe au sac a été mentionnée pour induire un changement de comportement des habitants. Cependant il faudrait vérifier s'il s'agit d'une compétence cantonale ou d'une compétence communale.

La commission souhaite mettre en place des actions de sensibilisation et d'information de la population, comme le projet en cours au sein de la commission commune Territoire et Cohésion sociale, pour un atelier de sensibilisation et d'information à l'école un vendredi et une journée famille, grand public sur le même thème le samedi. Ces journées pourraient se faire en partenariat avec les sept communes du COPIL lié à la décharge bioactive, pour avoir un impact plus important.

La commission poursuivra les discussions concernant d'une part la stratégie de gestion et sensibilisation au tri et d'autre part les autres actions concrètes qui permettraient d'intervenir au niveau cantonal.

---

---

Sur demande du Secrétariat général, la présidente de commission informe également l'assemblée que l'atelier concernant le Plan directeur communal se tiendra le 29 mai 2021.

**5. Rapport sur la motion 4/2020 pour l'élaboration d'un règlement communal qui édicte les aspects financiers détaillés lors des demandes de crédits**

**M. Tiziano VERARDI** invite **Mme Sylvie MALHERBE** à donner lecture du rapport sur la motion 4/2020, dont le texte est reproduit ci-après.

**« Motion 4/2020 pour l'élaboration d'un règlement communal qui édicte les aspects financiers détaillés lors des demandes de crédits**

Le traitement de la motion 4/2020 lancée par Mme Dorothea NOLL pour le groupe Collex-Bossy Ensemble en septembre 2020, a été ralenti du fait des annulations des séances de la commission Finances en 2021. La demande encourageait l'Exécutif à clarifier la gestion financière par un règlement. En effet, il était arrivé que des conseillers municipaux ne soient pas suffisamment informés du sujet sur lequel ils allaient se prononcer. Le groupe souligne le manque d'informations dans le règlement communal ou la LAC, concernant les pièces justificatives que peuvent demander les commissaires. Un règlement permettrait de traiter de tels dysfonctionnements, pour que les commissaires puissent prendre connaissance des documents au préalable et travailler plus efficacement.

M. MUÑOZ considère que l'article 46 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) décrit le fait que tout crédit d'investissement passe par une délibération, un préavis de la commission Finances et par le Conseil municipal. Il ne saisit pas la nécessité d'élaborer un règlement alors qu'il opère dans le cadre du budget de fonctionnement, validé par le Conseil municipal, et construit sur des offres chiffrées. Il juge être assez transparent par les outils du budget ainsi que par les délibérations du Conseil municipal, mais il admet aussi quelques problèmes au début de la législature.

La commission comprend la démarche présentée par le magistrat et le fait que l'Exécutif ait eu le temps d'établir des procédures depuis la motion, mais mentionne qu'il est arrivé que des commissaires n'aient pas une partie des documents informatifs à temps pour leur séance de commission, notamment dans le choix de devis.

**Conclusion**

La commission remercie M. le Maire pour ses explications et s'accorde à ne pas poursuivre la discussion sur l'élaboration d'un règlement communal concernant la gestion financière. Cependant, elle demande à l'Exécutif de fixer des indicatifs, tels que rendre la documentation accessible sur CMNet cinq jours avant une séance de commission quelle qu'elle soit et de planifier un décalage temporel plus important entre les séances des différentes commissions afin que la commission des finances soit informée des débats.

Elle rappelle et insiste également sur le fait que toute commission peut renoncer à prendre position si elle s'estime insuffisamment informée. »

**Mme Dorothea NOLL**

Remercie la commission du traitement de sa motion, soumise pour le groupe Collex-Bossy Ensemble. Elle remercie également **M. Ricardo MUÑOZ** d'avoir reconnu les soucis de début de législature. Concernant les crédits d'investissement et les délibérations jointes, elle réitère qu'il n'était écrit dans aucun document que le bureau d'architecte mandaté pour le bâtiment de l'ancienne Poste recevrait CHF 50'000.-, et pareil pour le gazon en face du même bâtiment. Elle fait confiance à la commission, qui a dû traiter chaque point avec minutie.

---

**6. Vote sur la délibération 2/2021 relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par M. le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas) :

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N  
2/2021**

**Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances du 27 avril 2021,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Dans sa séance du 11 mai 2021**

**D É C I D E :**

**Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 4 306 756.69 F aux charges et de 4 887 905.74 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 581 149.05 F.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 681 149.05 F et résultat extraordinaire de moins 100 000.- F.
4. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 428 356.62 F aux dépenses, les investissements nets s'élevant à 428 356.62 F.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 25 431 206.55 F.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 175 632 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Le Président : Tiziano Verardi**

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

---

**7. Vote sur la délibération 3/2021 relative à l'élection du bureau du Conseil Municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022**

Le Président VERARDI invite les groupes politiques à proposer leurs membres pour l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.

Pour le groupe Collex-Bossy Avenir, **M. Frédéric BETTO** propose d'élire **M. Thierry POTVIN** au poste de président du Conseil municipal.

Pour le groupe Collex-Bossy Ensemble, **Mme Dorothea NOLL** propose d'élire **M. Pablo PFEIFFER** au poste de vice-président du Conseil municipal.

Pour le groupe Parti Démocrate-Chrétien Ouvert, **M. Pascal CRÉTARD** propose d'élire **Mme Odile TAHERI** au poste de secrétaire du Conseil municipal.

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que reproduite ci-dessous au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, les trois personnes désignées et le président ne votent pas) :

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N**  
**3/2021**

**Délibération relative à l'élection du bureau du Conseil Municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022**

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Dans sa séance du 11 mai 2021**

**A É L U :**

**Par 11 oui, aucun non et 3 abstentions, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

Les membres suivants :

Président : M. Thierry POTVIN

Vice-président : M. Pablo PFEIFFER

Secrétaire : Mme Odile TAHERI

Afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.

**Le Président : Tiziano Verardi**

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée. Ces élections sont saluées par les applaudissements de l'assemblée.

---

---

## 8. Propositions individuelles et questions

### 8.1. Changement de représentation du groupe Collex-Bossy Avenir

(Intervention de M. Frédéric Betto, pour le groupe Collex-Bossy Avenir)

Par souci de représentation, la représentante du groupe Collex-Bossy Avenir sera désormais **Mme Rose Marie MOTA**.

### 8.2. Postes à pourvoir à la Mairie

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

**M. Sébastien PESENTI** aimerait savoir pourquoi deux postes sont à pourvoir à la Mairie.

#### **M. Ricardo MUÑOZ**

Rappelle que Mmes TONINATO et D'ALFONSO quittent l'administration communale, la première pour prendre sa retraite et la seconde par changement d'employeur. L'administration communale ne pouvant pas fonctionner avec une personne en moins, il s'est donc révélé nécessaire de compléter l'équipe de deux personnes. La libération de ces postes permet de fournir l'administration avec des postes moins dotés dans l'organisation actuelle, tels qu'il a pu indiquer dans les appels d'offres.

#### **M. Sébastien PESENTI**

Souligne l'importance que la commune peut jouer dans les processus d'engagement, pour favoriser ses propres habitants. Cela a pu être mis en exergue par l'engagement de M. Alain FISCHER.

#### **M. Skander CHAHLAOUI**

Indique que lors du processus d'engagement d'un garde-champêtre, la commune a reçu toutes les personnes de Collex-Bossy, même lorsque leur profil ne correspondait pas optimalement au cahier des charges.

#### **Mme Dorothea NOLL**

Rejoint son collègue de groupe dans l'encouragement à engager une personne de la commune. L'historique d'engagement pourrait décourager certaines candidatures. En effet, les conseillers municipaux avaient toujours anticipé que Mme Isabelle ISCH remplacerait Mme Danielle TONINATO. Finalement, c'est Mme Martine ROSET qui a repris le poste de secrétaire générale. Elle aurait apprécié que l'Exécutif communique mieux que deux postes avaient été mis au concours, pour éviter d'inquiéter la population.

#### **M. Ricardo MUÑOZ**

Début en déclarant que Collex-Bossy n'exclut pas ses habitants *de facto*. A ce titre, la dernière personne engagée était un enfant de la commune, même s'il n'y habite plus à ce jour. La commune a traité systématiquement les dossiers, pour faire en sorte que les personnes au service des conseillers municipaux et de la collectivité soient formées et compétentes. Ensuite, il explique que Mme Martine ROSET a été engagée initialement pour remplacer Mme Isabelle ISCH, qui devait prendre le relais de Mme Danielle TONINATO. Il n'a jamais été dit que le départ de cette dernière ne serait pas remplacé. Entre les besoins de l'administration et la délégation de compétences du canton vers les communes, la commune doit se doter de compétences et de ressources pour compenser la faiblesse de son administration, notamment en lien avec les aspects sociaux. Le départ à la retraite de Mme Danielle TONINATO est l'occasion de compléter le poste occupé par Enrica D'ALFONSO et d'ouvrir un poste pour la cohésion sociale.

#### **Mme Dorothea NOLL**

Est d'avis que l'historique d'engagement des postes administratifs -et non opérationnels- souligne l'emploi fréquent de personnes externes à la commune. Si les conseillers municipaux avaient été mieux informés de l'argumentaire précédent, ils auraient pu répondre aux interpellations de la population. En conclusion, elle espère que l'exigence dont fait preuve l'Exécutif dans son processus de recrutement est aussi de mise entre les magistrats.

### 8.3. Véhicule électrique de la Mairie

(Question de Mme Sylvie Malherbe)

**Mme Sylvie MALHERBE** s'interroge de l'utilisation d'un véhicule électrique par la voirie.

#### **M. Ricardo MUÑOZ**

Répond qu'il s'agit d'une voiture électrique en test. Dans le cadre du budget 2021, la Voirie a émis le besoin de compléter la flotte de ses véhicules, en lien avec le renforcement de ses ressources.

---

---

L'Exécutif a jugé pertinent d'opter pour un véhicule électrique. Pour l'instant deux véhicules ont été testés. Selon le retour de la Voirie, une position sur l'acquisition de l'un ou de l'autre pourra être annoncée.

#### **8.4. Fin des travaux envisagée pour le bâtiment de la Poste**

*(Question de Mme Valérie Mégroz)*

**Mme Valérie MÉGROZ** demande si le délai prévu pour la fin des travaux du bâtiment de la Poste est déjà connu.

#### **M. Ricardo MUÑOZ**

Indique que la demande d'autorisation de construire a été déposée dix jours plus tôt auprès de l'office cantonal compétent. Le projet a pris du retard par rapport au planning initial, à cause d'un souci administratif lié au calcul effectif de diminutions des charges, document démontrant de quelle manière un propriétaire peut demander une augmentation du loyer en lien avec un assainissement énergétique. Dans les faits, l'Exécutif espère une autorisation de construire en force en septembre, une finalisation des travaux d'ici fin 2021 et une location dès janvier 2022.

#### **8.5. Décharge de type A**

*(Question de M. Pablo Pfeiffer)*

**M. Pablo PFEIFFER** s'enquiert de l'avancée de projet de décharge de type A.

#### **M. Ricardo MUÑOZ**

L'informe que le dernier contact avec le canton était une visioconférence en janvier avec le Conseiller d'Etat Antonio HODGERS et ses hauts fonctionnaires d'Etat. Selon les informations données par M. Antonio HODGERS, la partie de la décharge de type A située sur le territoire communal est abandonnée. Lors de la rencontre, le Conseiller d'Etat avait proposé qu'une convention tripartite soit conclue entre Bellevue, Collex-Bossy et le canton, qui définirait les modalités d'une potentielle implantation de la décharge. Les hauts fonctionnaires présents devaient revenir auprès des magistrats avec une première ébauche de convention. Or, depuis, la commune n'a pas reçu de nouvelles du canton.

#### **8.6. Entrée en fonction du garde-champêtre**

*(Intervention de Mme Dorothea Noll)*

S'inquiétant du retour des promeneurs dans les cultures **Mme Dorothea NOLL** demande quand le garde-champêtre entrera en fonction.

Elle est informée par l'Exécutif que cette entrée en fonction aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

#### **8.7. Assainissement du bâtiment du stade**

*(Intervention de Mme Dorothea Noll)*

**Mme Dorothea NOLL** a remarqué que local technique du stade était dépourvu de certaines de ses lattes. Elle espère que les travaux en cours sont sur la bonne voie.

#### **M. Ricardo MUÑOZ**

Répond que la façade en bois côté Ferney-Voltaire va être remise en état par le personnel de la commune. Il est possible que les lattes de bois manquantes aient été démontées pour être repeintes. En ce qui concerne la remise en état du bâtiment, un budget a été planifié pour revoir l'étanchéité de la terrasse Sud et le drainage du bâtiment. Toutefois, informée deux semaines plus tôt, la Mairie investit de potentielles fuites dans la toiture du bâtiment, reportées dans la salle à manger.

\* \* \*

Avant de clore la séance, **M. Tiziano VERARDI** procède à son discours de fin de présidence, reproduit ci-dessous :

« Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs, les conseillères et conseillers communaux, Mesdames les secrétaires générales,

Avant de lever la séance, j'aimerais remercier sincèrement mes collègues du Bureau pour leur collaboration durant cette année un peu particulière. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous, j'ai personnellement trouvé que le poste de président du conseil communal est un poste très important qui demande une très grande

---



---

implication et préparation, à ce sujet je tiens tous particulièrement à remercier Martine qui m'a été d'une très grande aide dans la préparation des conseils. En effet j'ai pu compter sur les conseils du secrétariat et sur une bonne collégialité au sein du bureau pendant cette année de présidence.

J'aimerais également remercier l'ensemble de l'exécutif pour sa bonne collaboration, un clin d'œil particulier à Bernard qui a su me donner de précieux conseils.

Il me reste encore à remercier les présidentes et présidents des différentes commissions pour les bons rapports de commissions. Je tiens également à adresser mes remerciements à l'ensemble des conseillères et conseillers communaux pour la bonne tenue des conseils, pour votre investissement et votre travail, que ce soit en tant que représentant de groupe, président ou membre de commissions. Vous vous êtes engagé d'une manière ou d'une autre en faveur de notre belle commune et je vous en remercie.

Enfin pour terminer, je tiens à remercier encore une fois tous particulièrement Danielle et je lui souhaite de tout cœur une belle et heureuse retraite et qu'elle puisse s'épanouir dans sa nouvelle vie. Avant de sonner la cloche pour la dernière fois je vous informe que comme le veut la tradition de notre commune le Président sortant et le Président entrant vous offrent le verre de l'amitié.

Je cède maintenant le témoin à Thierry et je vous souhaite à tous une belle soirée. »

\* \* \*

Le président offre ensuite un bouquet à Mme Danielle TONINATO, geste salué par les applaudissements de l'Assemblée. Il conclut que, conformément à la tradition de la commune, le président entrant et le président sortant offrent un verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Constatant l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, le Président Tiziano Verardi clôt la présente séance du Conseil municipal à 20h55. Il donne la parole au public. Conformément à la décision du Bureau du Conseil municipal, les questions ne seront pas consignées dans le présent procès-verbal.

**Le président du Conseil municipal** :  
**Tiziano Verardi**

**Le secrétaire du Conseil municipal** :  
**Pablo Pfeiffer**

**La procès-verbaliste** :  
**Noémie Pralat**

---